

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,  
Mesdames et Messieurs,

Le mois de janvier n'étant pas encore achevé, le SE-Unsa tient tout d'abord à présenter **ses meilleurs vœux** à chacune et chacun des membres de cette commission. Que cette année 2017 leur apporte satisfaction tant sur le plan personnel que professionnel.

Pour faire suite à ce préambule, le SE-Unsa de la Loire tient également à formuler un vœu sur **le respect du droit syndical**. En effet, les enseignants ont droit à douze jours ouvrables de congé pour formation syndicale par année scolaire. La possibilité d'y participer ne doit pas être mise à mal par des autorisations d'absence accordées trop tardivement.

Notre second vœu concerne **l'attribution des postes en ASH** dans le cadre du mouvement complémentaire. Si nous nous réjouissons de la mise en place, cette année, d'une formation spécifique pour les collègues T1, nous regrettons que la proposition faite en début d'année par le SE-Unsa ait été rejetée. Pour rappel, le SE-Unsa 42 souhaiterait que les postes ASH non-pourvus au 1er mouvement soient ouverts à des titulaires au second mouvement, pour une année, à titre provisoire, avec la possibilité de revenir sur leur poste d'origine à leur demande. Cette sécurité inciterait certainement quelques collègues expérimentés à venir sur ces postes. Cela permettrait d'éviter aux entrants dans le métier, qui se sont vus imposer ces postes, des difficultés importantes d'adaptation professionnelle comme nous en avons connues depuis quelques années.

Suite aux instances concernant **la carte scolaire**, la volonté permanente de l'Administration de regrouper les écoles est encore très présente dans notre département. Le SE-Unsa n'est pas systématiquement opposé aux fusions. Nous reconnaissons, comme certains de nos collègues concernés, que certains regroupements présentent un réel intérêt pédagogique, autant pour les équipes d'école que pour les élèves. Néanmoins, en tant que représentants du personnel, nous ne pouvons que regretter l'attitude de l'Administration envers d'autres collègues dont l'avis n'est pas pris en compte, voire qui subissent des décisions qu'ils découvrent au dernier moment. L'impact sur l'investissement des personnels reste toujours aussi négatif.

Néanmoins, nous tenions à souligner l'évolution positive des **bonifications apportées aux directeurs** subissant malheureusement une mesure de carte scolaire, en élargissant leurs huit points sur tout le département. De même, l'ouverture de la **bonification en REP ou REP+** aux postes fractionnés ainsi que la création d'une **bonification pour les collègues nommés d'office** sont des mesures (*demandées par le SE-Unsa*) qui permettront de mieux prendre en considération l'engagement de nos collègues.

Le SE-Unsa a pris note de la **liste des postes incompatibles aux temps partiels**. Nous constatons avec regret que cette liste ne cesse de s'allonger au fil des ans. Le SE-Unsa déplore cette situation qui, chaque année, impacte davantage de collègues. Nous espérons que des discussions pourront être menées prochainement, à travers des groupes de travail, afin de trouver des alternatives qui permettraient à nos collègues de conjuguer ambition professionnelle et vie personnelle. Discussions qui pourront s'appuyer sur les consignes de vigilance à ce sujet, récemment relancées par le ministère auprès des recteurs et rectrices à la demande du SE-Unsa.

Ce dernier sujet nous permet d'en venir à l'ordre du jour de cette commission. Si nous notons une **diminution du nombre de demandes de participation aux permutations informatisées** (69 demandes en 2016 pour 51 en 2017), une trop grande majorité de collègues reçoivent une réponse négative (61% à l'échelle de notre département) et sont contraints de rester dans une impasse durable, aboutissant à un découragement général. Pour le SE-Unsa, une articulation sereine entre vie personnelle et vie professionnelle est un paramètre de la qualité de vie au travail, au même titre que les conditions ou le climat de travail. Pour le SE-Unsa une phase de concertation sur le dispositif des permutations nationales au niveau ministériel est indispensable pour équilibrer mobilité géographique et recrutement.

Enfin, le SE-Unsa ne peut qu'être satisfait de constater que l'ensemble des collègues souhaitant être inscrits sur **liste d'aptitude de directeurs** a reçu un avis favorable. L'engagement volontariste et le sérieux de ces collègues doivent être salués à cette occasion. Le SE-Unsa note un réel intérêt professionnel par les personnels pour cette fonction qui n'est pas toujours reconnue à sa juste valeur et qui, quels que soient la taille de l'école et le temps de présence sur site, demande un investissement personnel conséquent. L'allègement des tâches de directeurs, s'il a été initié, reste à approfondir. Le nombre réduit de candidats à l'inscription sur liste d'aptitude cette année nous montre sans doute les limites de la situation actuelle.

Merci pour votre attention.

*Les membres du SE-Unsa 42  
élus en CAPD*